

Objet : Route barrée « les Cluseaux »

Le Maire de la Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L.2213-1,

Vu la demande présentée par la Société CHAMPALBERT Expertises 10 rue du Verger, 38300 BOURGOIN JALLIEU, pour des travaux de protection et consolidation des berges de Mornand en amont et en aval par techniques végétales y compris terrassement,

Considérant qu'afin de permettre les travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier mobile.

A R R Ê T E

Article 1 : A compter du 15 au 23 mars 2023, la circulation sera interdite du chemin des Cluseaux à la rue André Gibelin pour des travaux de protection et consolidation des berges de Mornand en amont et en aval par techniques végétales y compris terrassement. Le stationnement sera interdit au droit des chantiers afin de ne pas gêner la circulation et la visibilité. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète des chantiers.


Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera à la charge et mis en œuvre par la société CHAMPALBERT Expertises jusqu'à l'achèvement complet des chantiers et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés ministériels des 5 et 6 janvier 1992, sous contrôle de la DRI sur la départementale 166.

Article 3 : La société CHAMPALBERT Expertises effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 4 : La société CHAMPALBERT Expertises, Les services de Gendarmerie de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la D.R.I., le SDIS., sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 14 mars 2023.

Pour Le Maire empêché,


Bernard PILARSKI